COURS

Les règles du jeu démocratique

3e

Programme d'enseignement moral et civique — arrêté du 29 mai 2024, BO n°24 du 13 juin 2024

Relue le 14 novembre 2026

Qui vote la loi, qui la fait appliquer, qui vérifie qu'elle respecte nos droits ? La Constitution de la Ve République répond à ces questions. Elle organise la séparation des pouvoirs, garantit les libertés et place la France dans l'Union européenne.

1 La Constitution

DÉFINITION

Texte qui fixe l'organisation des pouvoirs et garantit les droits. La Constitution de la **Ve République** date du **4 octobre 1958**.

RÈGLE

Son préambule renvoie à la **DDHC** (1789), au **Préambule de 1946** (droits sociaux) et à la **Charte de l'environnement** (2004). Son article 1 affirme une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

2 La séparation des pouvoirs

DÉFINITION

Le **Parlement** (Assemblée nationale : 577 députés ; Sénat : 348 sénateurs) vote la loi et contrôle le gouvernement.

DÉFINITION

Le **président de la République**, élu au suffrage universel direct pour 5 ans, et le **gouvernement** dirigé par le Premier ministre font appliquer les lois.

DÉFINITION

Les juges, indépendants, appliquent la loi. Le **Conseil constitutionnel** contrôle les lois ; depuis 2010, tout justiciable peut poser une **question prioritaire de constitutionnalité** (QPC).

3 Les institutions européennes

RÈGLE

La France est membre de l'**Union européenne**. Le **Parlement européen**, élu par les citoyens, et le **Conseil de l'UE** (ministres des États) adoptent les lois européennes proposées par la **Commission européenne** ; le **Conseil européen** réunit les chefs d'État ou de gouvernement. La **Charte des droits fondamentaux** de l'UE protège les droits des citoyens.

EXEMPLE

Une loi vient d'être votée. Un justiciable pense qu'elle viole une liberté. Que peut-il faire ?

1. Lors d'un procès, il soulève une question prioritaire de constitutionnalité.
2. Le juge transmet, si elle est sérieuse, au Conseil d'État ou à la Cour de cassation, puis au Conseil constitutionnel.
3. Le Conseil constitutionnel peut abroger la disposition contraire à la Constitution.

La QPC permet à chaque citoyen de faire vérifier qu'une loi respecte ses droits constitutionnels.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Croire que le président vote les lois. — Le Parlement vote la loi ; le président la promulgue et peut, dans certains cas, recourir au référendum.

Le réflexe : Associer chaque pouvoir à son rôle.

ANALYSER UNE INSTITUTION

1. Identifier son pouvoir (législatif, exécutif, judiciaire).
2. Préciser comment ses membres sont désignés.
3. Décrire son rôle.
4. Expliquer qui la contrôle.

À VÉRIFIER

- Ai-je défini les notions ?
- Ai-je cité le texte de référence ?
- Ai-je donné un exemple concret ?
- Ai-je justifié mon avis ?

À RETENIR

- **Constitution** du 4 octobre 1958 ; DDHC, Préambule de 1946, Charte de l'environnement.
- Séparation des pouvoirs : **Parlement** (577 + 348), **président** (5 ans) et gouvernement, juges ; Conseil constitutionnel, **QPC**.
- **UE** : Parlement européen, Conseil de l'UE, Commission, Conseil européen ; Charte des droits fondamentaux.